Ecrit par Echo du Mardi le 12 octobre 2022

FUTSAL S9 ARENA SAS

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 06 novembre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 12 octobre 2022 sous réserves d'incidents

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : **FUTSAL S9 ARENA**
Forme : Société par actions simplifiée
Capital : 1 000 €
Siège social : CAROMB (84330), 15, rue de la Commune
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Objet : La gestion et l'exploitation d'aires de jeux et de sports multi activités,
– La location ou la mise à disposition en vue de la pratique d'activités sportives ou ludiques, la création d'événements sportifs ainsi que toutes les activités connexes et notamment celles de buvette et de restauration sans vente d'alcool.
– Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ;
– La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux.
Président :
– Monsieur Cédric PINO, Né le 2 décembre 1989 à CARPENTRAS, de nationalité française, demeurant 430 C chemin du bouquier 84330 CAROMB,
Directeurs Généraux :
– Monsieur Claude PINO, Né le 7 juin 1956 à SAINT DENIS, de nationalité française, demeurant 15, rue de la commune 84330 CAROMB

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 12 octobre 2022

– Monsieur Sylvain PINO, Né le 7 mars 1987 à CARPENTRAS, de nationalité française, demeurant 10, rue Stendhal 84170 MONTEUX

Condition d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé a droit de participer aux décisions quel que soit le nombre de ses actions, avec un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses restreignant la libre cessibilité des actions : Toute cession d'actions est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Immatriculation : RCS AVIGNON

Pour avis.

3954707
Publié le 12/10/2022

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !